



République Française
Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 14
Nombre de conseillers présents
Et représentés : 10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 AVRIL 2025**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni dans la salle du conseil le mardi 08 avril 2025 à 20h sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN, Maire,

Sont présents :

- M. Guillaume REIN, Mme Anne GIRARD (arrivée à 20h34) et Mme Christelle SCHLOSSER, adjoints,
- M. Yann AUDEGOND, M. Jérôme BANHOLZER, M. Thomas FICHTER, M. Patrick MULLER, Mme Amandine ZAUGG et M. Vincent STUDER, conseillers municipaux.

Absents excusés :

- Mme Mélanie DEMUTH, qui n'a pas donné pouvoir,
- Mme Marie-Rose BECKENDORFF qui n'a pas donné pouvoir,
- Mme Charlyne SCHLOSSER qui n'a pas donné pouvoir,
- Mme Régine CHAMPVALONT qui n'a pas donné pouvoir,

Secrétaire de séance : M. Vincent STUDER

Secrétaire auxiliaire : Mme Sandrine MACIAS

Après avoir souhaité la bienvenue à l'Assemblée présente, M. le Maire constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

M. le Maire passe aux différents points à l'ordre du jour.

Délibération 2025-12

7- BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET GENERAL

Les documents budgétaires sont distribués sur table. M. le Maire donne lecture des prévisions ligne par ligne et répond aux questions des conseillers.

Il présente le budget primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

- section de Fonctionnement

- dépenses 905.279,57 €

- recettes 905.279,57 €

- section d'investissement

- dépenses 557.800,00 €

- recettes 557.800,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le budget primitif 2025 tel qu'il lui a été présenté.

AUTORISE des mouvements de crédits, conformément à la nomenclature M57, entre chapitres (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite du taux maximum autorisé, soit 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections au budget principal.

POUR 10

Contre /

Abstention /

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise à M. le Sous-Préfet d'ALTKIRCH.

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Seppois le Haut le 08 avril 2025

Le Maire

Fabien ULMANN